

AMUNDI RENDEMENT PLUS - I2

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2022

DIVERSIFIÉ ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 5 340 942,42 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 28/02/2022

Actif géré : 936,90 (millions EUR)

Code ISIN : (C) FR0011027283

(D) FR0013310406

Indice de référence :

100% ESTR CAPITALISE (OIS) + 2.5% P.A.

Commercial : Granoulhac Cyrille

N° de téléphone : +33 1 76 33 98 39

Notation Morningstar "Overall" © : 4

Catégorie Morningstar © :

EUR CAUTIOUS ALLOCATION

Date de notation : 31/01/2022

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

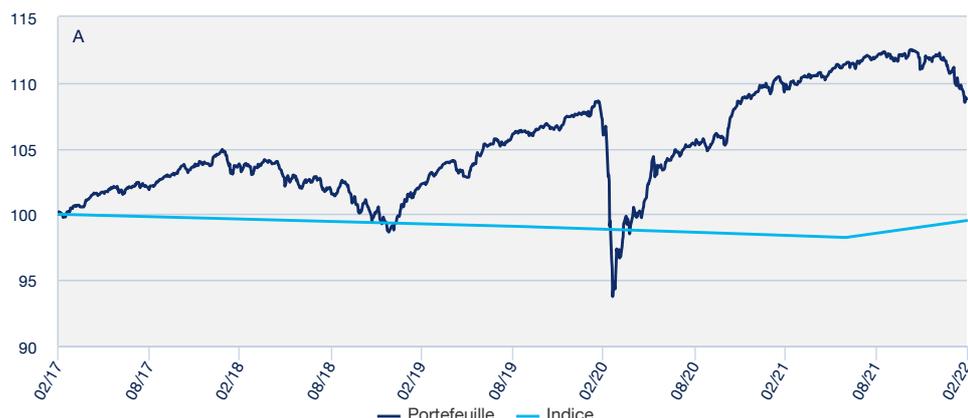
L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 3 ans, à réaliser une performance précisée ci-dessous, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum au travers d'une gestion discrétionnaire.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en oeuvre une gestion diversifiée et réactive dans le but d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité prévisionnelle et annualisée de 4% maximum.

L'objectif de performance annuelle de cette classe est de surpasser l'EONIA Capitalisé d'au moins 2.50%.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période l'indicateur de référence est l'Eonia capitalisé et l'objectif de gestion du fonds est EONIA capitalisé + 2,50% après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2017	14/04/2011
Portefeuille	-2,92%	-2,06%	-2,08%	-0,48%	6,32%	8,76%	33,68%
Indice	0,32%	0,15%	0,48%	1,14%	0,25%	-0,47%	14,05%
Ecart	-3,23%	-2,21%	-2,56%	-1,63%	6,06%	9,23%	19,63%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	2,50%	1,74%	8,35%	-4,38%	4,55%	2,22%	1,09%	6,76%	4,14%	8,64%
Indice	0,75%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	1,45%	2,33%	8,65%
Ecart	1,75%	2,21%	8,74%	-4,01%	4,91%	2,54%	1,20%	5,31%	1,81%	0,00%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRR1) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRR1 correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	2,49%	6,54%	5,31%
Volatilité de l'indice	0,16%	0,14%	0,11%
Tracking Error ex-post	2,53%	6,73%	5,45%
Ratio d'information	-0,86	0,30	0,34
Ratio de Sharpe	-0,21	0,39	0,40

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-13,68%
Délai de recouvrement (jours)	260
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-8,20%
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	3,17%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité	2,23
Nombre de lignes	450

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

DIVERSIFIÉ ■

Commentaire de gestion

Revue de marchés et performances

Le tournant des tensions Russo-Ukrainiennes, en conflit armé ouvert au cours du mois de février, a entraîné un retour de l'aversion au risque sur les marchés financiers déjà fragilisés par l'anticipation d'un durcissement des politiques monétaires des grandes banques centrales en raison de la hausse continue de l'inflation.

Ainsi, l'ensemble des places boursières des pays développés ont terminé le mois en territoire négatif. L'indice actions monde (MSCI World Equity) s'est replié de 2.5% en Dollar US. La zone Euro affiche le plus forte baisse avec -5%, suivie par les Etats-Unis (-3%) puis du Japon (-1%). Sur la zone émergente, l'indice global actions émergentes (MSCI Emerging Market) en dollar termine sur un repli de 3%, particulièrement impacté par la chute de 30% du marché russe alors que les pays d'Amérique latines affichent des performances positives sur leurs marchés respectifs, tout comme certains pays de la zone Asie-Océanique.

Sur les marchés de taux, les actifs obligataires risqués tels que les obligations d'entreprises, les obligations émergentes et les dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro ont également été impactés, en raison d'une remontée de leurs primes de risque, tandis que les taux d'intérêts sur les obligations souveraines américaines et allemandes sont restées sur une tendance haussière une bonne partie du mois, alimentée dans un premier temps par les pressions inflationnistes avant d'amorcer une légère détente en lien avec l'évolution de la situation en Ukraine.

Sur les marchés de devises, le mouvement de fuite vers la qualité lié à l'invasion de l'Ukraine a soutenu l'appréciation du Dollar US sur la seconde partie du mois alors que l'Euro s'est globalement affaibli sur la période.

Les matières premières ont particulièrement profité sur le mois, notamment le pétrole qui a surpassé le niveau de 100\$/baril pour la première fois depuis 2014. Les métaux industriels ont continué à bénéficier d'une tendance de croissance positive de même que les métaux précieux tel que l'or, qui ont bénéficié de la fuite vers les actifs refuges liée à la crise géopolitique.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance négative sur le mois, principalement impacté par la baisse des valorisations des actifs obligataires, en particulier sur le segment des obligations d'entreprises de bonne qualité et à haut rendement, ainsi que par son exposition aux marchés actions, notamment en Europe. Les actifs émergents ont également pesé sur la performance, en particulier la dette émergente qui a souffert de la chute des dettes souveraines russes. Les stratégies de protections du risque de remontée des taux, via la vente d'obligations américaines et allemandes, se sont avérées peu efficaces malgré de nouvelles pressions inflationnistes en raison du caractère de valeur refuge de ces obligations dans les mouvements d'aversion au risque. En revanche, les obligations indexées à l'inflation en Zone Euro et aux Etats-Unis se sont mieux comportées dans ce contexte d'envolée des prix des matières premières. Enfin, les stratégies optionnelles de couvertures partielles sur les actions de la Zone Euro ont joué leur rôle et contribué positivement sur la période.

Mouvements du portefeuille au cours du mois

Dans ce contexte très volatil, nous avons conservé un positionnement prudent, en réduisant l'exposition cyclique du portefeuille sur la partie actions et en maintenant une faible sensibilité au taux du portefeuille.

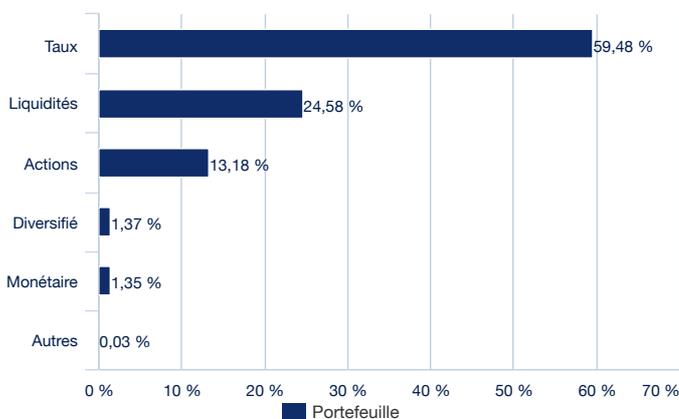
Sur la partie actions, l'exposition est mesurée et reste fortement diversifiée en dehors de la zone euro, Etats-Unis et Japon, moins impactés par l'invasion russe. Au niveau de la sélection de titres, nous avons réduit notre exposition aux secteurs industriels et financiers au profit de titres plus défensifs au sein des secteurs de la consommation courante, des services aux collectivités ou encore de la santé. Par ailleurs, nous avons maintenu notre stratégie d'options sur les actions de la Zone Euro dans le contexte d'incertitudes actuelles.

Sur la partie obligataire, l'allocation est restée relativement stable, en continuant à privilégier les actifs obligataires à prime et la dette souveraine des pays périphériques. Nous avons maintenu notre investissement sur les obligations d'entreprises et légèrement renforcé notre exposition sur la dette souveraine italienne, bénéficiant de niveaux de rendement plus élevés. Nous avons partiellement pris nos profits sur les obligations indexées à l'inflation en Zone Euro et conservé notre position sur la dette sécurisée au cours de la période.

Enfin, les stratégies de protection contre le risque de remontée des taux, via la vente de futures sur les obligations d'état américaines et allemandes, ont été pour le moment conservées dans l'anticipation d'une phase de normalisation des politiques monétaires des grandes banques centrales dont le rythme reste très dépendant de l'évolution de la crise géopolitique.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)

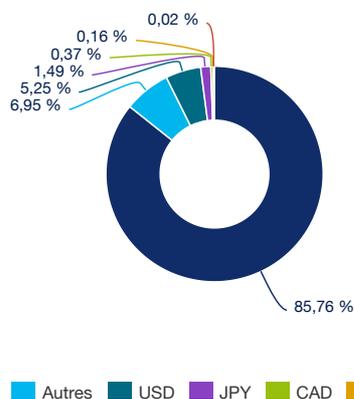


Principales lignes en portefeuille (Source : Amundi)

	Portefeuille *
TII 0.75% 07/28	2,98%
DBRI IE 0.1% 4/26	2,52%
A-F EMERGING MKT HD CUR BD-I EUR	2,51%
A-F EMERGING MKT LOC CURR BD-I USD	2,12%
BTPS 1.5% 04/45	1,68%
OAT I 0.1% 03/28	1,55%
BTPS 1.65% 03/32	1,39%
SPAIN 1.4% 04/28	1,36%
CAFP FRN 06/22 EMTN	1,22%
A-F EURO HIGH YIELD BOND-I EUR	1,18%

* Les principales lignes en portefeuille sont présentées hors monétaire

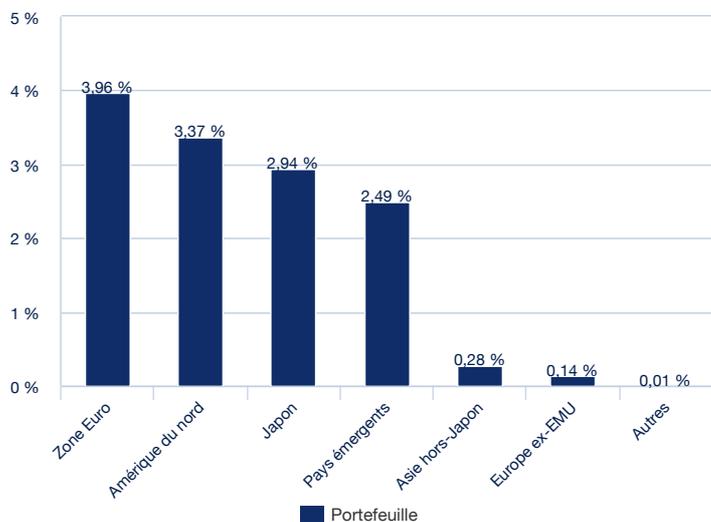
Répartition par devises (Source : Amundi)



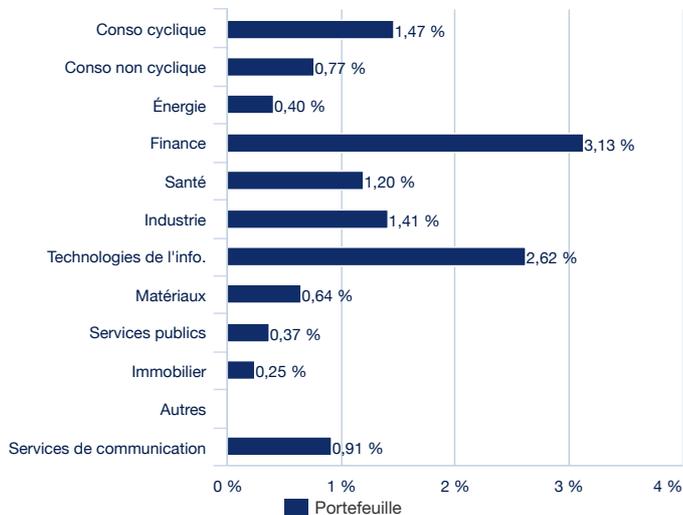
DIVERSIFIÉ ■

Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)

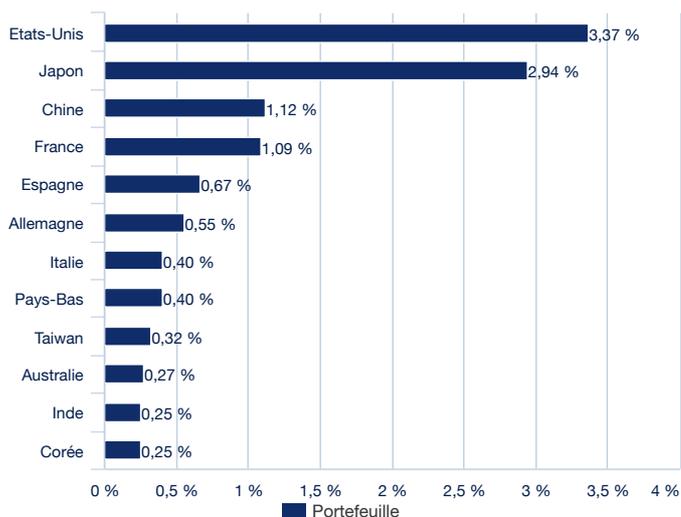
Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



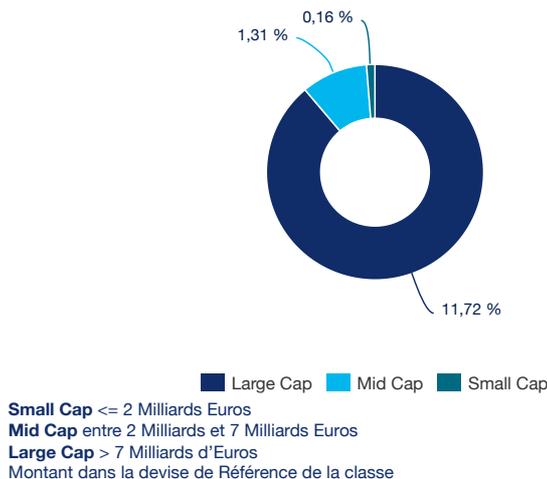
Répartition par secteurs (Source : Amundi)



Répartition par pays (Source : Amundi)



Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)

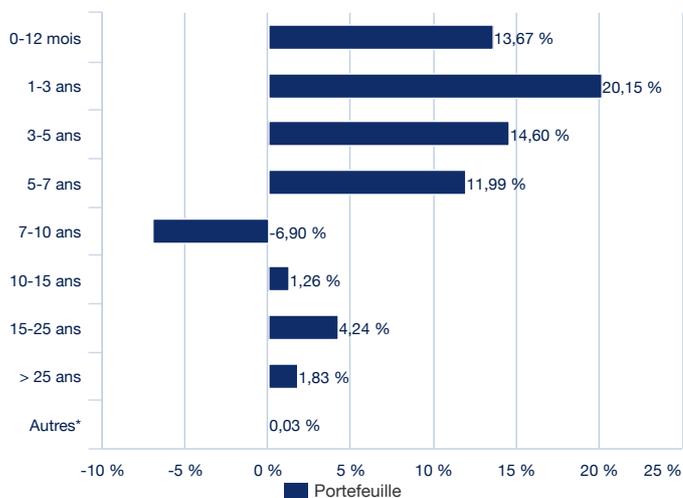


DIVERSIFIÉ

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

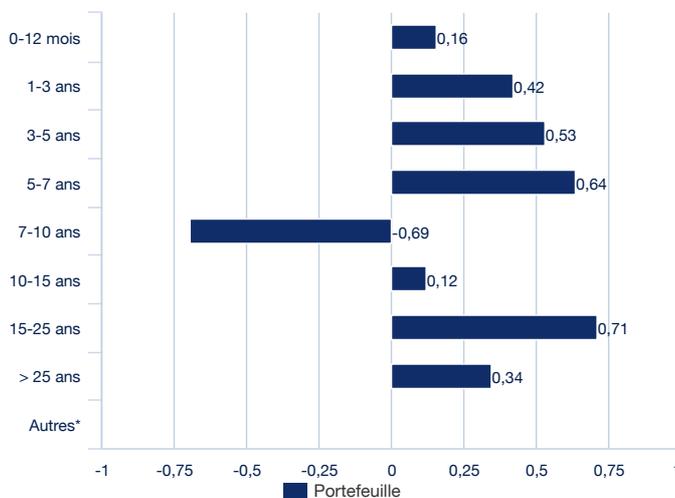
Répartition par maturités (Source : Amundi)

En % d'actif



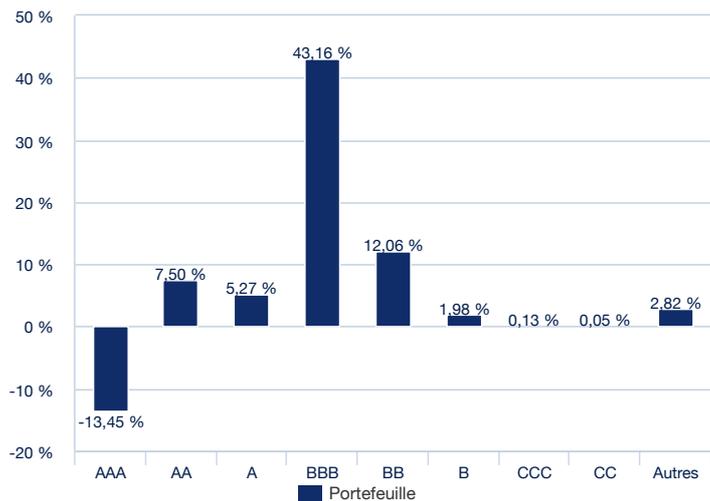
Répartition par maturités (Source : Amundi)

En points de sensibilité (Source : Amundi)



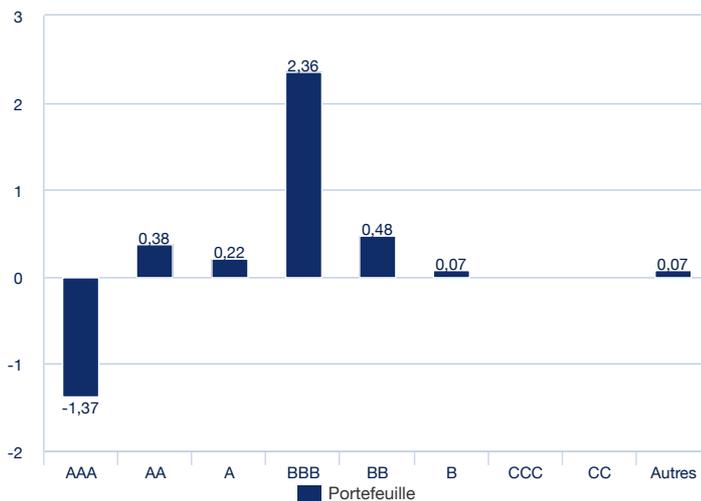
Répartition par notations (Source : Amundi)

En % d'actif



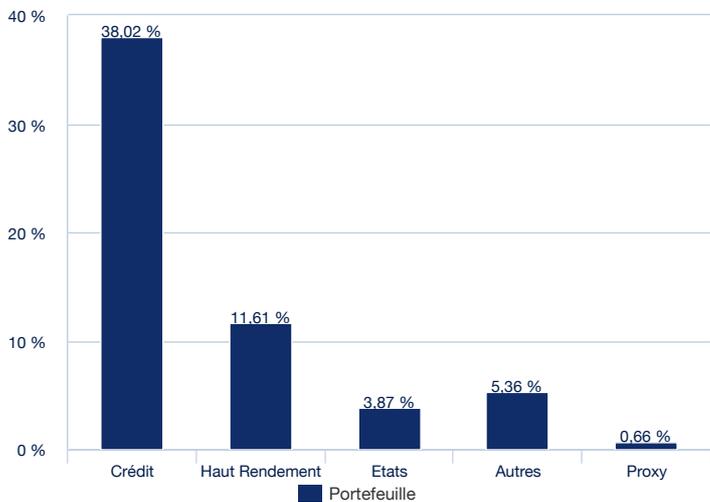
Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité (Source : Amundi)



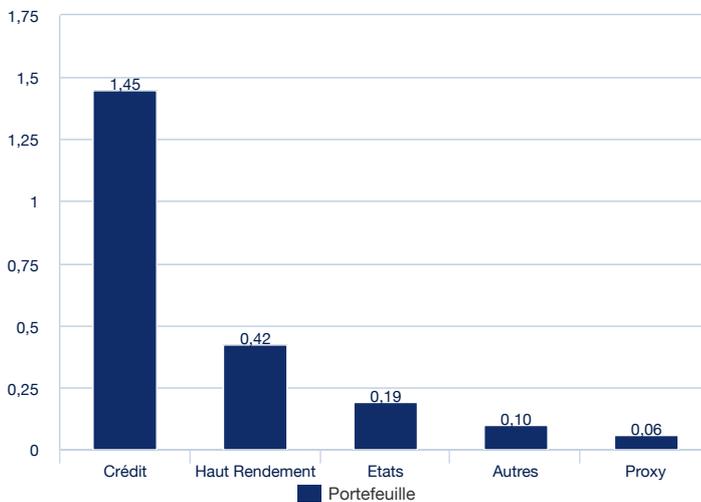
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité (Source : Amundi)

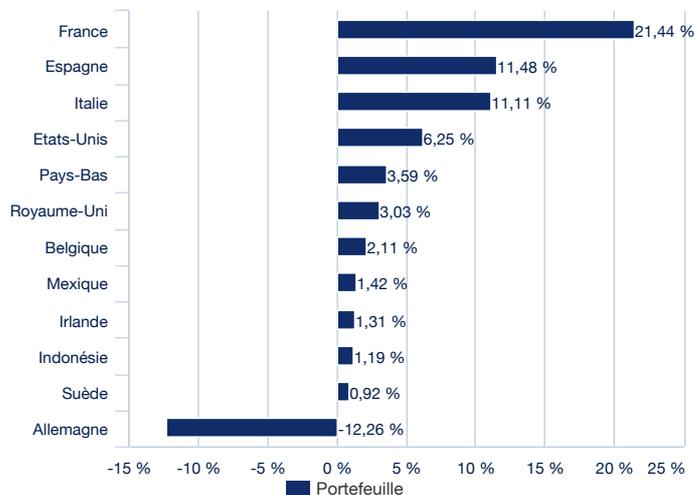


DIVERSIFIÉ ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

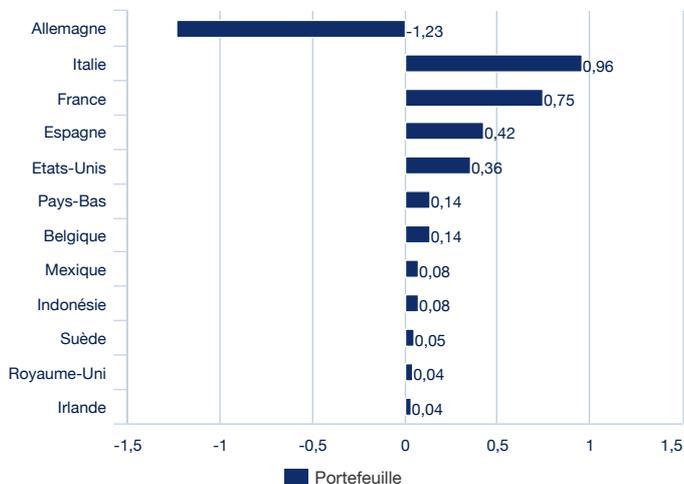
Répartition par pays (Source : Amundi)

En % d'actif



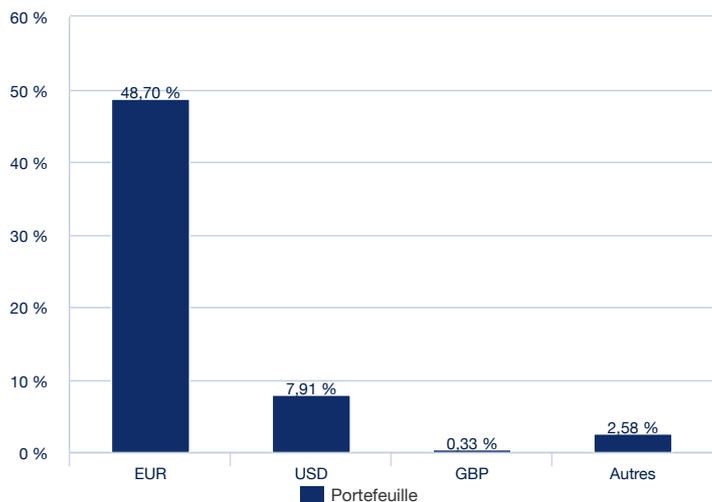
Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité (Source : Amundi)



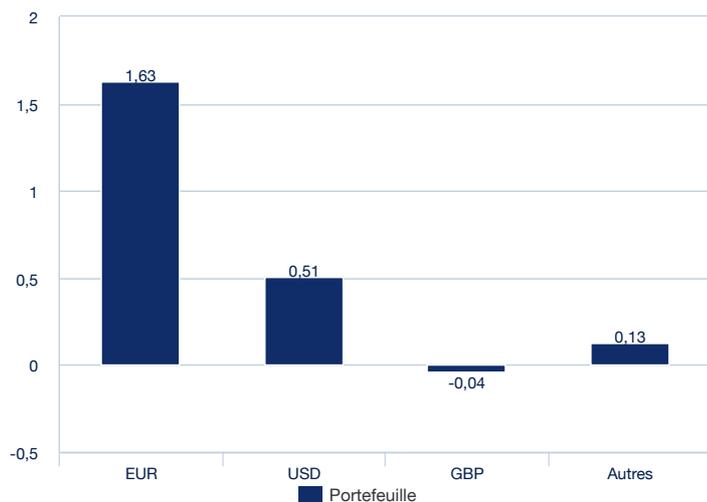
Répartition par devises (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par devises (Source : Amundi)

En points de sensibilité (Source : Amundi)



DIVERSIFIÉ ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	14/04/2011
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0011027283 (D) FR0013310406
Code Bloomberg	CARDTI2 FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	2 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,20% TTC
Frais Fonctionnement Gestion Indirect	0,00% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,25% (prélevés) - 30/06/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	01/07/2021: 100.00% ESTR CAPITALISE (OIS) + 2.5% P.A. 03/02/2014: EONIA CAPITALISE 15/04/2004: 100.00% FTSE MTS 3 - 5 YEARS (16H00)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+1
Date de valeur souscription	J+1
Particularité	OPCVM maître

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

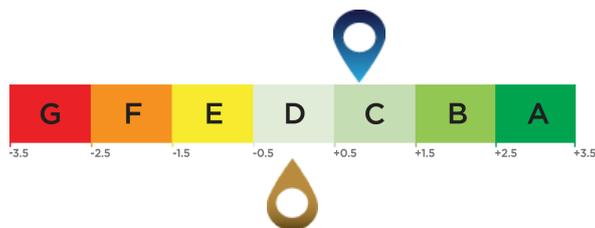
©2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

DIVERSIFIÉ ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 100% INDEX AMUNDI ESG RATING D



Score du portefeuille d'investissement: 0,84

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 0,00

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

DIVERSIFIÉ ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.